



# Billet de signalement-Parent

À Desjardins, la violence ...

ça suffit!



ÉCOLE PRIMAIRE  
DESJARDINS

**CONFIDENTIEL**

Date de l'événement : \_\_\_\_\_

Heure : \_\_\_\_\_

Nom de la personne qui signale l'événement : \_\_\_\_\_ # téléphone: \_\_\_\_\_

#cellulaire: \_\_\_\_\_

### Victime(s) présumée(s)

Nom : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

### Agresseur(s) présumé(s) et/ou complice(s)

Nom : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

### Témoin(s)

Nom : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

### Nature de l'acte posé

Violence physique

Violence psychologique

Violence en lien avec la sexualité

Violence sociale

Violence électronique

Violence verbale

Discrimination

Description : \_\_\_\_\_

### Blessures physiques :

aucune

légère

sévère

Description : \_\_\_\_\_

### Lieux

Classe / gymnase

Trajet entre l'école et la maison

Toilettes

Local du service de garde

Cour de récréation

Local du dîner

Corridors / casiers

Autre : \_\_\_\_\_

Voie électronique (courriel, texto, cellulaire, médias sociaux)

### Informations en lien avec de l'intimidation

• Pouvoir :

Déséquilibre des pouvoirs :

OUI

NON

Contexte

Acte posé seul

Acte posé en groupe

• Intention:

Intention de faire mal :

OUI

NON

• Répétition :

Fréquence de l'acte :

Acte isolé

Acte répétitif

• Émotion :

Sentiment de détresse de la victime :

OUI

NON

La violence ...  
**Ça suffit !**



### Actions prises par le parent:

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Fiche remplie par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Nom de la personne à qui cette fiche est transmise : \_\_\_\_\_

➡ S.V.P. Faire parvenir le formulaire à l'école par votre enfant ou en le laissant au secrétariat

*Ça vaut le coup  
d'agir ensemble !*



### Visées de l'école Desjardins

Des interventions visant à sensibiliser les élèves sur les effets négatifs de la violence et l'intimidation à l'école sont amorcées depuis quelques années. La *Loi visant à lutter contre l'intimidation et la violence à l'école* adoptée en juin 2012 par le gouvernement du Québec est venue encadrer ces actions et donner des outils aux écoles pour offrir à tous les élèves un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

L'école Desjardins souhaite avec votre soutien et celui de votre enfant, favoriser :

- un environnement sain et sécuritaire propice aux apprentissages et
- l'épanouissement de chacun.

Il est important que chacun de nous adopte un comportement empreint de civisme et de respect, car il s'agit là de la première démarche dans la prévention et la lutte contre la violence et l'intimidation à l'école.

Soyez assurés de notre volonté d'offrir à tous nos élèves un milieu où il fait bon vivre, s'épanouir et apprendre en toute quiétude.

⇒ **Pour vous aider dans la rédaction de ce formulaire, voici des concepts importants :**

### Définitions selon la Loi sur l'instruction publique

**Violence** : « Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » art. 13, LIP 2012

**Intimidation** : « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser; » art.13, LIP 2012

### Différentes formes de violence\*

#### **Violence physique.**

Exemples : pousser, frapper, donner des coups de pied, cracher, battre, enfermer quelqu'un dans un local, voler ou briser des biens.

#### **Violence par voie électronique.**

Exemples : envoyer des courriels, des messages textuels ou des photos par cellulaire dans le but de menacer, blesser, gêner, ridiculiser, révéler des secrets, exclure du groupe, briser une réputation ou une amitié.

#### **Violence verbale.**

Exemples : insulter, faire des plaisanteries blessantes, donner des surnoms, ridiculiser, humilier ou menacer.

#### **Violence sociale.**

Exemples : ignorer volontairement quelqu'un ou s'en éloigner physiquement, l'exclure du groupe, répandre des rumeurs méchantes sur lui, amener d'autres élèves à le rejeter ou à ne pas lui parler, le regarder de façon méprisante.

#### **Violence en lien avec la sexualité**

Exemples : provoquer des contacts sexuels non désirés, faire des gestes de nature sexuelle, émettre des commentaires sexuels abusifs, répandre des rumeurs sur un comportement sexuel ou une orientation sexuelle, traiter l'autre d'homosexuel (ex. : gai, *fff*) ou de lesbienne.

#### **Discrimination fondée sur l'origine ethnique, la religion, le sexe, le handicap ou autre.**

Exemples : exclure ou traiter avec mépris une personne en raison de sa nationalité, ses croyances, son apparence religieuse ou sa différence

\*Tirés du document « concepts PAV » de la Commission scolaire de la région de Sherbrooke

#### **Quatre critères à retenir lorsque l'on parle d'intimidation**

- Un acte de violence, avec l'intention ou non de faire du tort
- L'inégalité des pouvoirs entre celui qui intimide et celui qui est intimidé
- Des sentiments de détresse, dont le sentiment d'impuissance,
- de la part de l'élève qui subit de l'intimidation
- La répétition et la persistance de gestes agressifs sur une certaine période.

**Merci de votre collaboration!**

L'équipe de l'école Desjardins

**Ça vaut le coup  
d'agir ensemble !**